

## AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

(article L122-1 et R122-1 du code de l'Environnement)

Le 23 mai 2018, la Mission évaluation environnementale informe que le projet de la SARL SDTP relatif au renouvellement d'exploitation d'une carrière souterraine de taille de pierre avec modification des conditions d'exploitation, située au lieu-dit Bois Charente sur la commune de SAINT-MEME-LES-CARRIERES, fait l'objet d'une **absence d'observations** émises dans le délai réglementaire de l'Autorité Environnementale (**avis tacite**).